



Portail Famille

Se Connecter

Mise à jour le 07/11/2025

Ce document et toutes les pièces jointes sont strictement confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Ils ne sauraient être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de InnoEnfance. Toute utilisation, représentation ou reproduction intégrale ou partielle de ce document faite sans le consentement d'InnoEnfance, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions des articles L335-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur.

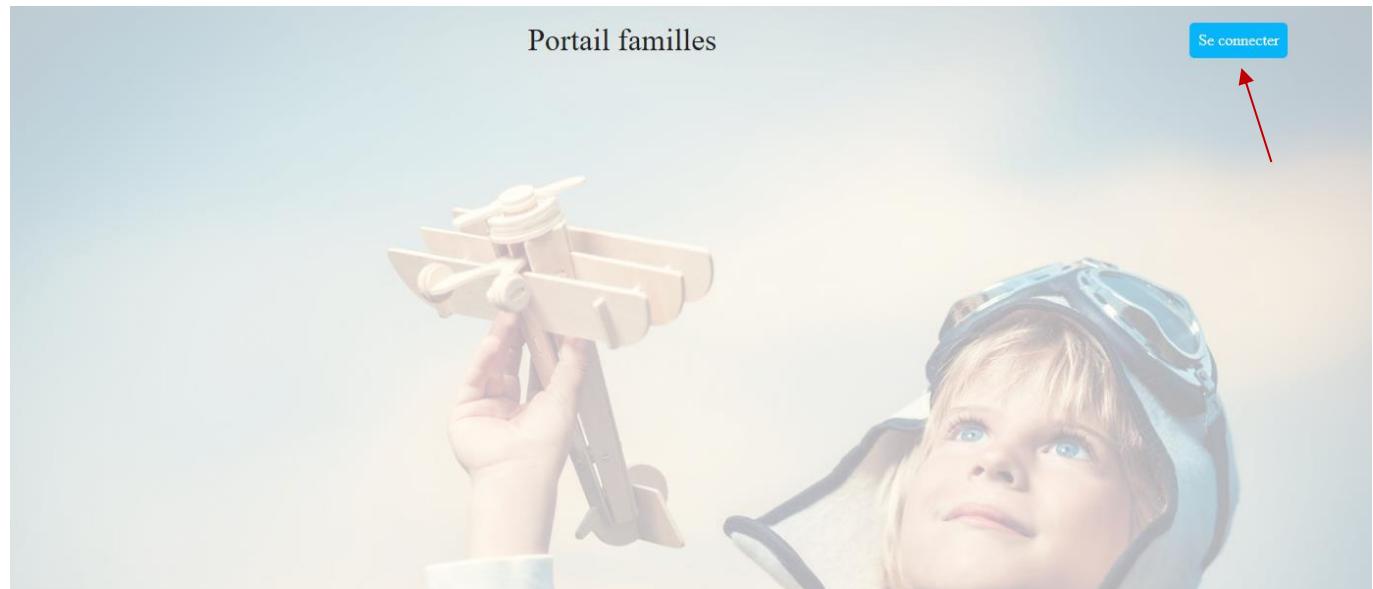
Sommaire

1. Se connecter au portail famille.....	1
2. S'inscrire ou se reinscrire via le portail famille.....	4
a.S'inscrire pour les nouveaux parents	4
b.Se réinscrire pour les parents ayant accès au portail famille.....	5
c.Inscription d'un nouvel enfant pour les parents ayant accès au portail famille.....	6

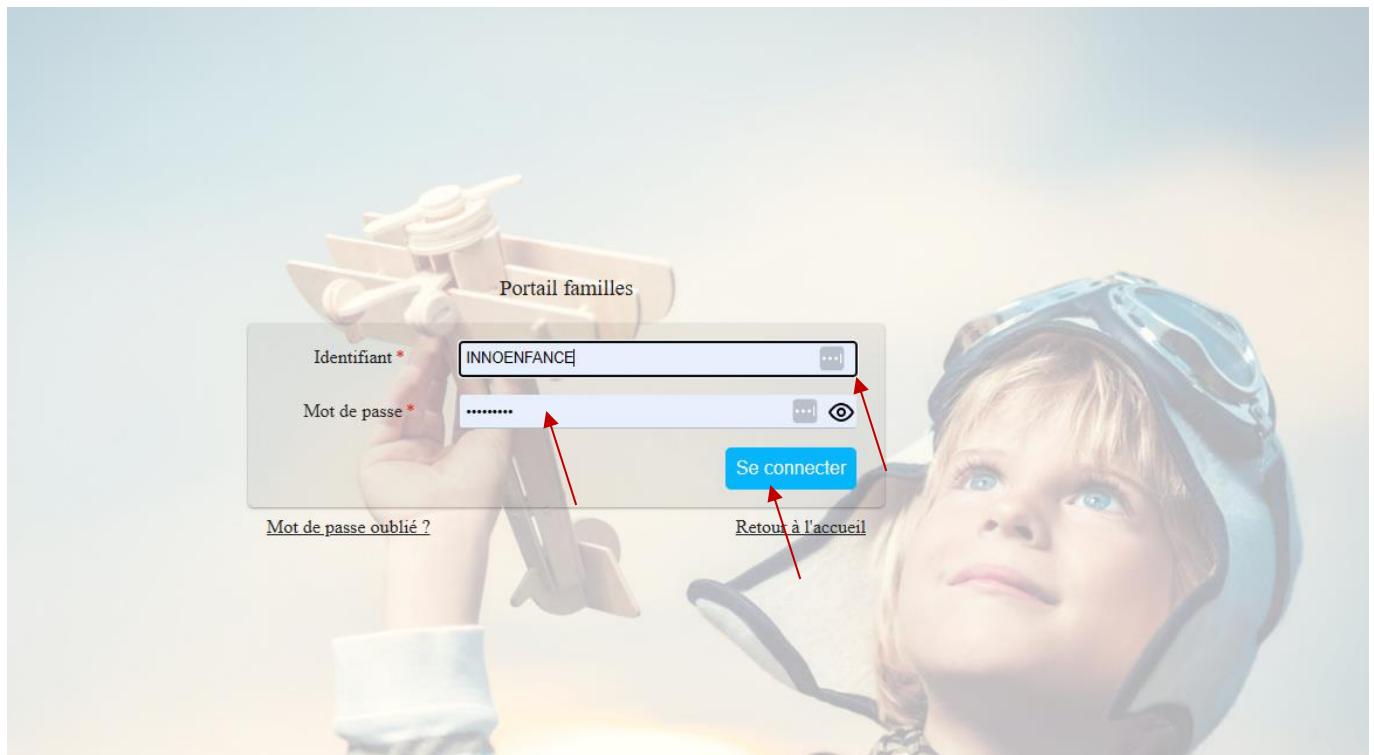
1. SE CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE

Vous devez aller sur le lien du portail famille (lien reçu par mail avec votre identifiant et mot de passe ou fourni par la structure).

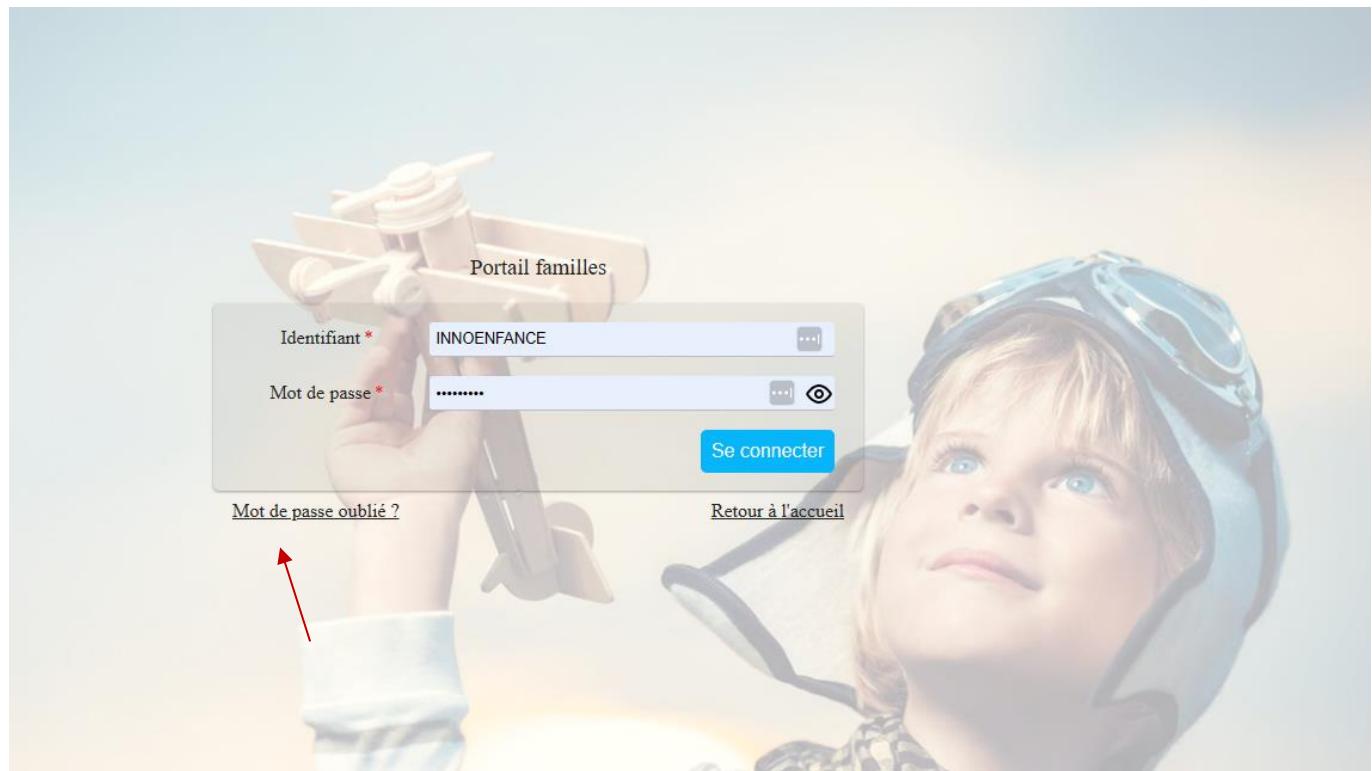
Ensuite, vous cliquez sur « Se Connecter »



Saisir votre identifiant et mot de passe reçus par mail puis cliquer sur « Se connecter »



Si vous avez oublié votre mot de passe, faire « Mot de passe oublié ». Vous recevrez un mail afin de créer un nouveau mot de passe.



2. S'INSCRIRE OU SE REINSCRIRE VIA LE PORTAIL FAMILLE

a. S'inscrire pour les nouveaux parents

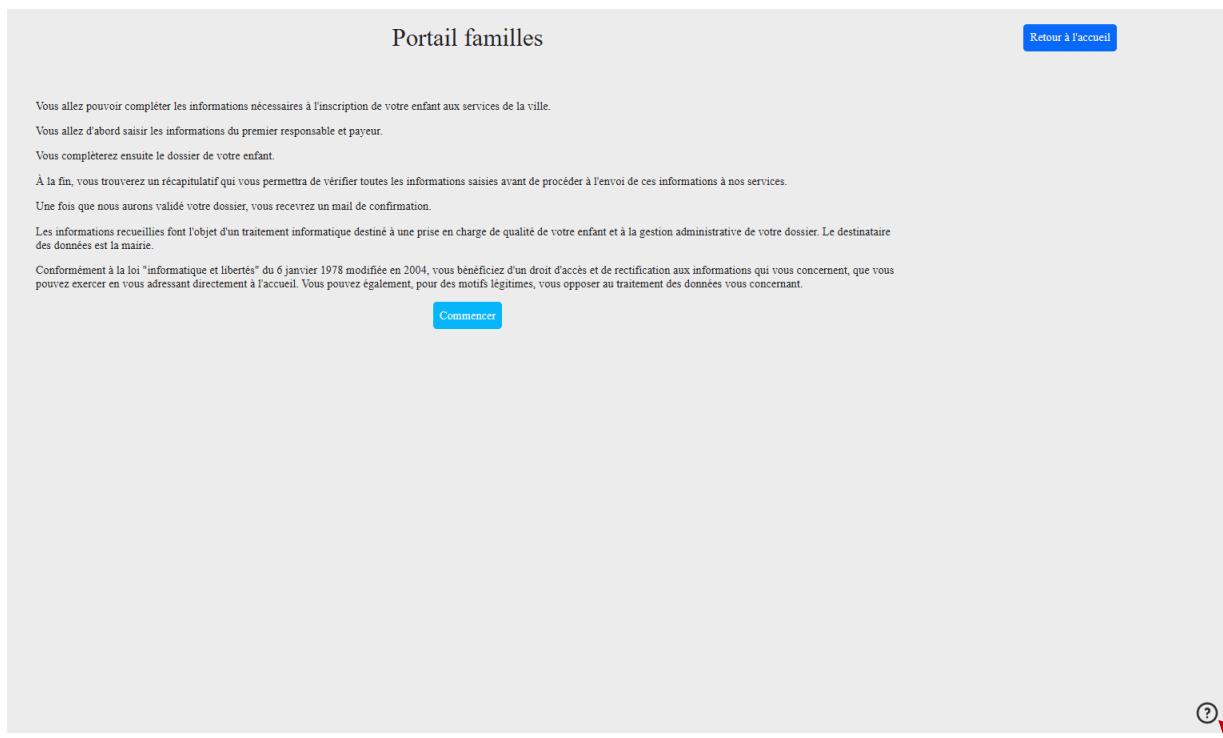
Attention : la ou les structures doivent posséder le module « s'inscrire pour les nouveaux parents ».

Vous devez aller sur le lien du portail famille (lien reçu par mail avec votre identifiant et mot de passe ou fourni par la structure).

Ensuite, vous cliquez sur « S'inscrire »



Une nouvelle page avec un message apparaît. Pour plus d'informations, reportez-vous à la documentation (s'inscrire via le portail famille) en cliquant sur le **?** en bas de la page.



b. Se réinscrire pour les parents ayant accès au portail famille.

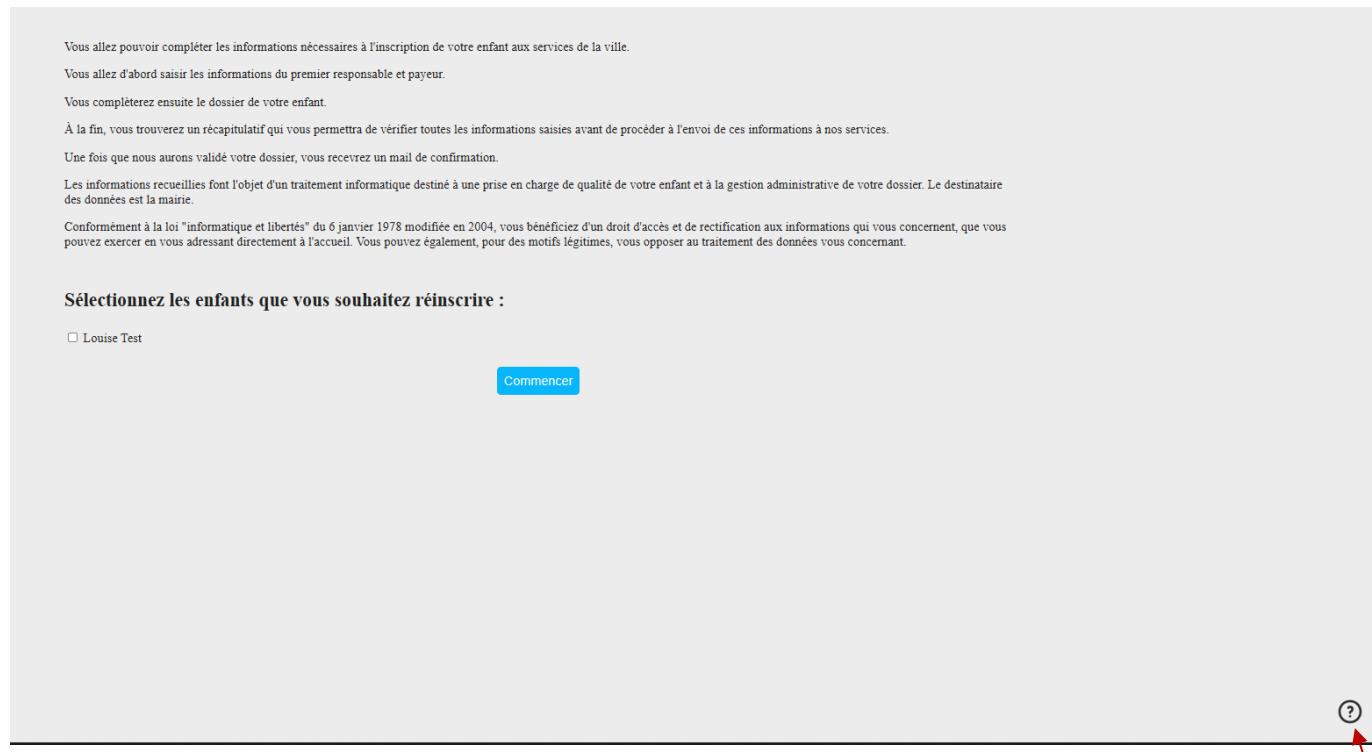
Attention : la ou les structures doivent posséder le module « Réinscription ».

Pour réinscrire votre enfant, vous devez vous connectez au portail famille.

Vous devez cliquer sur l'onglet « Enfants » et ensuite sur « Réinscription ».



Une nouvelle page avec un message d'accueil apparait. Pour plus d'informations, reportez-vous à la documentation (se réinscrire via le portail famille) en cliquant sur le **?** en bas de la page.



Vous allez pouvoir compléter les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant aux services de la ville.
Vous allez d'abord saisir les informations du premier responsable et payeur.
Vous compléterez ensuite le dossier de votre enfant.
À la fin, vous trouverez un récapitulatif qui vous permettra de vérifier toutes les informations saisies avant de procéder à l'envoi de ces informations à nos services.
Une fois que nous aurons validé votre dossier, vous recevez un mail de confirmation.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à une prise en charge de qualité de votre enfant et à la gestion administrative de votre dossier. Le destinataire des données est la mairie.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à l'accueil. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Sélectionnez les enfants que vous souhaitez réinscrire :

Louise Test

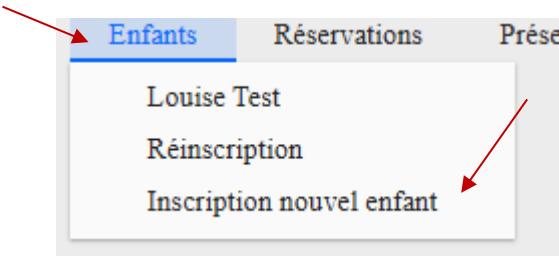
Commencer

c. Inscription d'un nouvel enfant pour les parents ayant accès au portail famille.

Attention : la ou les structures doivent posséder le module « Réinscription ».

Pour inscrire un nouvel enfant, vous devez vous connectez au portail famille.

Vous devez cliquer sur l'onglet « Enfants » et ensuite sur « Inscription nouvel enfant ».



Une nouvelle page avec un message d'accueil apparait. Pour plus d'informations, reportez-vous à la documentation (Inscription d'un nouvel enfant via le portail famille) en cliquant sur le **?** en bas de la page.

Vous allez pouvoir compléter les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant aux services de la ville.
Vous allez d'abord saisir les informations du premier responsable et payeur.
Vous compléterez ensuite le dossier de votre enfant.
À la fin, vous trouverez un récapitulatif qui vous permettra de vérifier toutes les informations saisies avant de procéder à l'envoi de ces informations à nos services.
Une fois que nous aurons validé votre dossier, vous recevrez un mail de confirmation.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à une prise en charge de qualité de votre enfant et à la gestion administrative de votre dossier. Le destinataire des données est la mairie.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à l'accueil. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

[Commencer](#)

